

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 19 septembre 2016, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Céline Chartier.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim et trésorier M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

16-09-723 Ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 19 septembre 2016 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point suivant :

- 13.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-42 / Fourniture de produits de maçonnerie pour le revêtement des murs extérieurs au Centre communautaire Jean-Marc-Ducharme

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

- 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 septembre 2016

3. Présentation, dépôt de pétition et période de questions

- 3.1 Période de questions

4. Affaires du Conseil

- 4.6 Opération Nez rouge / Campagne 2016 / Commandite
- 4.9 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Aide financière
- 4.10 Sommet mondial des Dirigeants locaux et régionaux / CGLU / Bogota (Colombie) / Autorisation de participation
- 4.11 Prix International CGLU / Ville de Mexico / Culture 21 / Autorisation de participation

5. Greffe et affaires juridiques

- 5.1 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement n° 1270-51 de la Ville

6. Finances et trésorerie

- 6.1 Dépôt de listes des comptes – échéances du 12 août 2016 et du 26 août 2016

- 7. Ressources humaines**
 - 7.1 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier
 - 7.2 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier
 - 7.3 Mouvement de main-d'œuvre
- 8. Communications**
- 9. Informatique et géomatique**
- 10. Arts et culture**
- 11. Loisirs et vie communautaire**
- 12. Protection publique**
- 13. Travaux publics**
 - 13.4 Aréna municipal / Travaux de réaménagement / Fonds de roulement
- 14. Eaux**
- 15. Services techniques**
 - 15.1 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-39 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente et débarcadère d'autobus / Boulevard de la Cité-des-Jeunes
- 16. Urbanisme**
 - 16.1 Dérogation mineure / 434, rue Graham / Abri d'auto résidentiel localisé à 0,28 mètre de la limite latérale de propriété / Lot 1 544 566 / Zone H1-606 / CCU n° 16-08-135
- 17. Environnement**
 - 17.2 Argumentaire de la Ville / Bannissement des sacs de plastique proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal
 - 17.3 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 2013-12PUB / Collecte, transport et disposition des déchets et des résidus verts
- 18. Réglementation**
 - 18.1 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1728 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand
 - 18.2 Adoption / Règlement n° 1275-246 / Zonage / Constructions autorisées sur la rive ou le littoral / Bâtiment principal résidentiel / Abri à bateau
 - 18.3 Avis de motion / Règlement n° 1566-07 / Nuisances (RMH 450) / Interdiction de nourrir les animaux sauvages
 - 18.4 Avis de motion / Règlement n° 1510-02 / Chiens et chats / Autorisation de chiens tenus en laisse dans certains parcs
- 19. Direction générale**
 - 19.1 Autorisations de la Direction générale
- 20. Période de questions – Élus**
- 21. Période de questions – Assistance**
- 22. Levée de la séance**

« ADOPTÉE »

16-09-724 Adoption des procès-verbaux

Il est
 PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele
 APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et celui de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

16-09-725 Période de questions

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-09-726 Opération Nez rouge / Campagne 2016 / Commandite

CONSIDÉRANT une demande de commandite formulée par le Centre d'action bénévole L'Actuel au profit de la campagne Opération Nez rouge 2016;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rendre les routes sécuritaires, de prévenir les accidents en offrant un service d'accompagnement et d'éduquer la population de conducteurs automobiles à prendre conscience des devoirs civiques liés à un tel privilège;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'un montant de 1 000 \$ soit versé au Centre d'action bénévole L'Actuel à titre de commandite « or » dans le cadre du service d'accompagnements offert à la population de Vaudreuil-Dorion par Opération Nez rouge du 25 novembre au 31 décembre 2016 inclusivement;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-727 La Fondation de la Maison Trestler / Stabilisation des berges / Aide financière

CONSIDÉRANT que La Fondation de la Maison Trestler a déposé une demande de financement dans le cadre du Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux 2016-2017 de Parcs Canada;

CONSIDÉRANT que la directrice générale de La Fondation de la Maison Trestler, M^{me} Leblond-Vallée, a déposé le 7 septembre 2016 une demande de subvention à la Ville pour la stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT les problèmes importants d'érosion des berges du lot 4 438 498;

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 7 mars 2016, la résolution n^o 16-03-151 autorisant le versement d'une aide financière afin de procéder le plus rapidement possible à la préparation des plans et devis dans le cadre du projet de la stabilisation des berges de la Maison Trestler;

CONSIDÉRANT que le site de la Maison Trestler représente un lieu historique national de haute importance architecturale et patrimoniale;

CONSIDÉRANT l'importance de la protection des berges au niveau de la conservation et de la qualité de l'eau du lac des Deux Montagnes, dont la valeur écologique est élevée;

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire des coûts, datée du 28 juin 2016, préparée par CDGU;

CONSIDÉRANT que le Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux 2016-2017 exige qu'au minimum 50 % du financement nécessaire pour le projet soit en place;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville s'engage à payer 50 % des coûts du projet de stabilisation des berges de la Maison Trestler (lot 4 438 498) pour un montant maximal de 50 000 \$, taxes applicables non comprises, à titre d'aide financière à La Fondation de la Maison Trestler;

QUE cette aide financière soit financée par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-728 Sommet mondial des Dirigeants locaux et régionaux / CGLU / Bogota (Colombie) / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a gagné le prix le Prix international CGLU – Ville de Mexico – Culture 21;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a été invitée à donner, lors du Sommet mondial des Dirigeants locaux et régionaux organisé par Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) qui se tiendra à Bogota du 12 au 15 octobre 2016, une conférence dans le cadre de la Séance vouée aux « villes leaders de l'Agenda 21 de la culture »;

CONSIDÉRANT la visibilité exceptionnelle et le rayonnement international qu'apporte cet événement à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville à y participer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de MM. Guy Pilon, maire, Rénauld Gabriele, conseiller responsable des arts et de la culture, Martin Houde, directeur général et Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture, au Sommet mondial des Dirigeants locaux et régionaux de CGLU;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participants à cette fin leur soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-729 Prix International CGLU / Ville de Mexico / Culture 21 / Autorisation de participation

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a gagné le Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21;

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion a été invitée à recevoir son prix lors de la cérémonie de remise de prix de la deuxième édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21 qui se tiendra à Mexico du 26 au 29 octobre 2016;

CONSIDÉRANT la visibilité exceptionnelle et le rayonnement international qu'apporte cet événement à la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser des représentants de la Ville à y participer;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise l'inscription et la participation de MM. Guy Pilon, maire, Rénaud Gabriele, conseiller responsable des arts et de la culture et Michel Vallée, directeur du Service des arts et de la culture à participer à la cérémonie de la remise de prix de la deuxième édition du Prix International CGLU – Ville de Mexico – Culture 21;

QUE la Ville défraie les coûts de déplacement, d'hébergement et de repas découlant de cette participation;

QUE toute autre dépense réellement encourue par les participants à cette fin leur soit remboursée sur présentation des pièces justificatives;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-730 Procès-verbal de correction / Règlement n° 1275-238 / Concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement n° 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement n° 1270-51 de la Ville

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté, le 4 avril 2016, le Règlement n° 1275-238 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'être en concordance avec le Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Montréal, le Règlement numéro 167-15-1 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et le Règlement numéro 1270-51 de la Ville de Vaudreuil-Dorion »;

CONSIDÉRANT que des erreurs matérielles ont été commises dans le cadre de ce règlement;

CONSIDÉRANT que le greffier peut, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, corriger un règlement affecté d'erreurs matérielles;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de correction donné par la greffière adjointe le 9 septembre 2016 afin de corriger le Règlement n° 1275-238 en y modifiant :

- l'article 9, par l'ajout de la référence à la grille des usages et normes de la zone H3-455;
- l'article 12, par l'ajout de la référence aux grilles des usages et normes des zones C3-301, C3-307 et P2-308;
- la grille des usages et normes de la zone C3-301 en annexe A, par l'ajout de la note de renvoi « 3.3.1.4 » à la ligne « Usages spécifiquement permis » à ses trois colonnes où la note n'apparaît pas;
- les trois colonnes de la grille des usages et normes de la zone H3-342 en annexe A, à la ligne « Application générale – Article(s) 3.1 », par l'ajout de la note de renvoi « .31 »;
- l'annexe A, par le retrait des grilles des usages et normes des zones P2-607, I1-643, I2-651, I2-652, P1-656, C3-732 et I2-743;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit ratifié le procès-verbal de correction du Règlement n° 1275-238 donné par la greffière adjointe le 9 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-09-731 Dépôt de listes des comptes – échéances du 12 août 2016 et du 26 août 2016

Le Conseil prend acte du dépôt et paiement des listes des comptes suivantes :

- échéance du 12 août 2016 pour un montant totalisant 888 518,02 \$;
- échéance du 26 août 2016 pour un montant totalisant 1 760 013,11 \$.

16-09-732 Service de sécurité incendie / Démission / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Nicolas Girard, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 6 septembre 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte de la démission de M. Girard, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 9 septembre 2016;

QUE la Ville remercie M. Girard pour son dévouement et son implication au cours de ses 16 années de service.

« ADOPTÉE »

16-09-733 Service de sécurité incendie / Départ à la retraite / Pompier

CONSIDÉRANT la correspondance de M. Alain Normandeau, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, en date du 26 août 2016;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville prend acte du départ à la retraite de M. Normandeau, pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 9 septembre 2016;

QUE la Ville remercie M. Normandeau pour son dévouement et son implication au cours de ses 15 années de service.

« ADOPTÉE »

16-09-734 Mouvement de main-d'œuvre

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville autorise et ratifie la liste du mouvement de main-d'œuvre approuvée par la Direction générale en date du 19 septembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-09-735 Aréna municipal / Travaux de réaménagement / Fonds de roulement

CONSIDÉRANT l'opportunité de procéder à l'aménagement d'une salle familiale à l'aréna municipal;

CONSIDÉRANT que le coût estimé des travaux à cette fin s'élève à 110 201,15 \$, incluant les taxes applicables;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Service des travaux publics soit autorisé à faire exécuter les travaux de réaménagement de certains locaux de l'aréna municipal conformément à l'estimation déposée en date du 7 septembre 2016;

QUE cette dépense soit financée par le fonds de roulement remboursable sur une période de dix ans;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-736 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-16-39 / Travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente et débarcadère d'autobus / Boulevard de la Cité-des-Jeunes

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente et débarcadère d'autobus sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes face au futur établissement l'Équipeur, cinq soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes le 16 septembre 2016 immédiatement après 11 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues dans le document d'appel d'offres n° 401-110-16-39;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Construction Camara (6742114 Canada inc.), 1041, local 5, route Harwood, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les travaux d'aménagement d'une voie cyclable polyvalente et débarcadère d'autobus sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes face au futur établissement l'Équipeur, et ce, pour un montant de 106 589,87 \$ incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-16-39;

QUE ces travaux ainsi que les frais connexes soient financés par le surplus accumulé non affecté;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

16-09-737 Dérogation mineure / 434, rue Graham / Abri d'auto résidentiel localisé à 0,28 mètre de la limite latérale de propriété / Lot 1 544 566 / Zone H1-606 / CCU n° 16-08-135

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure produite par M^{me} Marianne Dempsez Nunez, notaire;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 16-08-135 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 9 août 2016;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 3 septembre 2016 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 434, rue Graham;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 434, rue Graham, afin d'autoriser un abri d'auto résidentiel localisé à 0,28 mètre de la limite latérale de propriété en dérogation à l'article 2.2.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui exige un minimum de 0,60 mètre.

« ADOPTÉE »

16-09-738 Argumentaire de la Ville / Bannissement des sacs de plastique proposé par la Communauté métropolitaine de Montréal

CONSIDÉRANT la résolution CC15-047 adoptée par le conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 10 décembre 2015 demandant à ses municipalités membres d'adopter un plan d'action et une réglementation portant sur l'interdiction des sacs à usage unique;

CONSIDÉRANT la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT les articles 4 et 6 de la *Loi sur les compétences municipales* et l'article 53.4.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT le Plan d'action métropolitain sur les sacs de plastique et le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) de la CMM;

CONSIDÉRANT les liens étroits en gestion des matières résiduelles entre les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et entre les municipalités et la MRC;

CONSIDÉRANT que l'information, la sensibilisation et l'éducation relatives des sacs réutilisables sont nécessaires, de même que la promotion de l'utilisation des sacs réutilisables recyclables;

CONSIDÉRANT les résultats significatifs et positifs pour l'environnement obtenus avec le Code volontaire de bonnes pratiques sur l'utilisation des sacs d'emplettes;

CONSIDÉRANT que le tonnage des sacs de plastique éliminés est négligeable en comparaison avec celui des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD), des résidus encombrants, des résidus organiques, des matières recyclables des industries, commerces et institutions (ICI), des résidus des technologies de l'information et des communications (TIC), etc.;

CONSIDÉRANT que les sacs oxodégradables, oxobiodégradables, oxofragmentables, biofragmentables ou biodégradables, à l'exception des sacs certifiés compostables, sont généralement nuisibles à l'environnement et au recyclage des plastiques, et ne constituent pas une alternative écologique aux sacs de plastique;

CONSIDÉRANT que le bannissement proposé exclut de nombreux commerces (par exemple les magasins de vêtements) et donc de nombreux sacs de plastique peu ou pas réutilisables;

CONSIDÉRANT que selon les informations disponibles, le bannissement des sacs de plastique mince engendre une augmentation de l'utilisation des sacs de plastique plus épais ainsi que des sacs de papier, ce qui augmente l'impact sur l'environnement (gaz à effet de serre (GES) et autres) et sur le portefeuille des citoyens;

CONSIDÉRANT que le bannissement proposé est basé sur peu d'analyses de cycle de vie, donc sur des fondements scientifiques peu étayés, et qu'il permettrait de ce fait à une grande quantité de sacs allégués « réutilisables » (plus de 51 micromètres), mais pas nécessairement durables, d'être produits;

CONSIDÉRANT que ces sacs, étant plus épais et souvent multimatières (non recyclables), sont susceptibles de faire augmenter les émissions de GES;

CONSIDÉRANT que la collecte des déchets et des matières recyclables à Vaudreuil-Dorion est robotisée et donc que les sacs de plastique en bordure de rue sont interdits et ne peuvent par conséquent représenter une nuisance importante dans l'environnement à cet égard;

CONSIDÉRANT que le bannissement proposé n'est pas conditionnel à l'élaboration d'une norme de certification des sacs réutilisables recyclables, à l'instar des sacs compostables, ce qui apparaît pourtant incontournable et prioritaire à réaliser avant même d'adopter ou non un bannissement;

CONSIDÉRANT que le bannissement proposé a été décidé sans analyser de manière approfondie l'approche de la tarification incitative (application du principe de l'utilisateur-payeur) qui pourrait permettre d'obtenir de meilleurs résultats sur les plans environnementaux, sociaux et économiques.

CONSIDÉRANT que dans cette optique la CMM ne constitue pas nécessairement le palier de gouvernement adéquat pour légiférer en ce sens;

CONSIDÉRANT les gains environnementaux et économiques potentiellement significatifs qui pourraient être réalisés en favorisant davantage les sacs de plastique réutilisables recyclables sur une base volontaire au moyen d'une tarification incitative (un milliard de sacs/an à 0,25 \$/sac = 250 M\$/an);

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'informer la CMM, ainsi que les villes qui en sont membres, que la Ville de Vaudreuil-Dorion ne juge pas opportun d'accéder à la demande contenue à la résolution CC15-047;

QUE la Ville élabore et mette en œuvre, au bénéfice de ses citoyens, une campagne de sensibilisation sur l'utilisation des sacs de plastique;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la FQM, à l'UMQ, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et au MDDELCC.

« ADOPTÉE »

16-09-739 Prolongation de contrat / Appel d'offres n° 2013-12PUB / Collecte, transport et disposition des déchets et des résidus verts

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour les villes de L'Île-Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Pincourt et Vaudreuil-Dorion adjugé par la résolution 13-12-1255 était d'une durée de trois ans prenant fin le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT que le devis d'appel d'offres n° 2013-12PUB prévoit la possibilité de prolonger le contrat pour deux années additionnelles;

CONSIDÉRANT que chacune des villes membres de ce regroupement est responsable de l'attribution du contrat pour son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du chef de division – Environnement à l'effet de prolonger ledit contrat;

CONSIDÉRANT l'article 6 du chapitre B « Instructions aux soumissionnaires » stipulant que pour les années 2017 et 2018, sur demande écrite, 90 jours avant le début de l'année, la Ville devra aviser le soumissionnaire retenu si elle se prévaut ou non de l'une de ses options de renouvellement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat adjugé à Services Matrec inc., conformément aux dispositions du document d'appel d'offres n° 2013-12-PUB, pour la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts, et ce, pour une année additionnelle, soit 2017;

QUE les coûts du contrat pour l'année optionnelle correspondent aux prix unitaires de la soumission de l'adjudicataire et que ces prix soient ajustés selon les conditions du devis;

QUE le chef de division – Environnement, ou toute autre personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la collecte, le transport et la disposition des résidus domestiques, volumineux et verts pour l'année 2017 jusqu'à concurrence du montant budgété.

(Budget 2017)

« ADOPTÉE »

16-09-740 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1728 / Plans et devis / Surveillance / Honoraires professionnels / Voie cyclable / Pavage, bordures, trottoirs, éclairage et ouvrages connexes / Partie de l'avenue André-Chartrand

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1728 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1728 intitulé :

« Règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage et de voie cyclable incluant tous les ouvrages connexes d'une partie de l'avenue André-Chartrand entre le parc de Dorion-Gardens et le chemin de fer du Canadien Pacifique en décrétant une dépense et un emprunt d'un million deux cent vingt-huit mille dollars (1 228 000,00 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

16-09-741 Adoption / Règlement n° 1275-246 / Zonage / Constructions autorisées sur la rive ou le littoral / Bâtiment principal résidentiel / Abri à bateau

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 septembre 2016 un projet de règlement portant le n° 1275-246 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 19 septembre 2016 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-246 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1275-246 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de permettre de relier un bâtiment principal résidentiel à un abri à bateau existant protégé par droits acquis situé sur la rive ou le littoral ».

« ADOPTÉE »

16-09-742 Avis de motion / Règlement n° 1566-07 / Nuisances (RMH 450) / Interdiction de nourrir les animaux sauvages

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement sur les nuisances n° 1566 (RMH 450) afin d'interdire de nourrir les animaux sauvages.

16-09-743 Avis de motion / Règlement n° 1510-02 / Chiens et chats / Autorisation de chiens tenus en laisse dans certains parcs

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il sera présenté, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement concernant les chiens et les chats n° 1510 afin de permettre la présence de chiens tenus en laisse dans certains parcs.

16-09-744 Autorisations de la Direction générale

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ENTÉRINER les autorisations suivantes accordées par la Direction générale :

- Tenue d'une marche symbolique dans le cadre de la Journée mondiale de la prévention du suicide le 10 septembre 2016;
- Tenue d'une marche interreligieuse dans le cadre de la Journée de la Paix le 21 septembre 2016;
- Fermeture partielle du croissant de la 7^e avenue pour la tenue d'un barbecue de quartier le 9 septembre 2016;

- Tenue de la Guignolée d'Action Main Tendue les 11 et 12 novembre 2016.

« ADOPTÉE »

16-09-745 Période de questions – Élus

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

16-09-746 Période de questions – Assistance

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

16-09-747 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 21 h 08 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier